



TRIBUNE D'ÉCHANGE



Novembre 2018 | N° 16

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



2019 : une année difficile pour les finances communales.

En 2019, outre la mise en application de la RIE III vaudoise, plusieurs autres factures vont venir grever les budgets des communes.

Selon l'EMPD sur la réforme de l'imposition des entreprises de 2015, la perte fiscale pour les communes en 2019 en lien avec la RIE III sera de CHF 64.7 millions.

De plus, la facture sociale, dont les acomptes pour les communes étaient de CHF 770 millions en 2018, atteindra

CHF 822 millions en 2019, soit CHF 42 millions de plus. A cela, il faut ajouter le rattrapage probable de CHF 37 millions pour 2018 lorsque la facture définitive tombera.

Un autre effet qui viendra péjorer la situation pour les communes avec des contribuables à fort potentiel fiscal sera la disparition de l'écrêtement. Jusqu'en 2015, le montant de l'écrêtement était déduit des sommes à distribuer pour le solde de la facture sociale et de la péréquation intercommunale. L'impact de cette réforme peut être estimé à CHF 118 millions en 2019.

Enfin, il faut signaler l'augmentation de la déduction pour les frais de garde, qui va représenter une diminution de recettes de CHF 1 million par année.

Pour résumer, les recettes fiscales de

communes vont diminuer de CHF 64.7 millions et les charges augmenter de CHF 200 millions. Le total de ces recettes en moins et des charges en plus pour les communes en 2019 est donc de plus de CHF 260 millions.

Toutes les communes ne seront pas impactées de la même manière, mais pour celles qui cumuleront l'ensemble de ces effets, le résultat sera très dur.

A noter également que lors de la signature de l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV en 2013, le Canton avait annoncé que son effort financier en faveur des communes se monterait à CHF 752 millions jusqu'en 2020. Or, depuis 2013, la facture sociale n'a cessé d'augmenter pour atteindre un cumul de CHF 647 millions. Il est donc probable que d'ici 2020, ce « cadeau » aura été complètement absorbé par la croissance de la facture précitée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ZIZA :

Suite aux réunions politiques entre Mme de Quattro, M. Leuba, l'AdCV et l'UCV, le SDT a mis en consultation une nouvelle version de la directive durant l'été 2018. Malheureusement, une fois de plus, les départements concernés restent sourds aux demandes de l'AdCV et de l'UCV, notamment dans le cadre de la gouvernance pour laquelle nous soutenons une orientation décentralisée. Dans ce dossier, nous défendons les situations acquises ainsi que les dossiers de nos membres qui ont été bloqués.

Début octobre, l'AdCV et l'UCV ont envoyé une lettre commune à l'attention de Mme de Quattro et M. Leuba. Les remarques principales des deux associations sont les suivantes :

- nous ne voulons pas que les sites

stratégiques cantonaux soient imputés aux communes ;

- nous ne voulons pas d'une planification à 15 ans ;
- nous voulons plus de compétences du groupe de concertation ;
- nous voulons une définition précise des sites régionaux ;
- nous voulons savoir comment les sous-périmètres sont définis.

La prochaine étape aura lieu le 11 décembre avec une réunion entre les deux Conseillers d'Etat et les associations faitières de communes.

NORMAT :

Le SDT a décidé de réviser la directive NORMAT. La norme actuelle n'est pas conforme aux modèles fédéraux. Elle ne répond plus aux besoins du futur cadastre et le support informatique ne permet pas de comparer les géo don-

nées. Il s'agit également d'adapter la typologie des zones d'affectation. Ce dossier très technique a fait l'objet d'une consultation auprès des spécialistes et des associations de communes.

Nous vous avons soumis notre réponse au SDT et vous êtes nombreux à avoir soutenu nos remarques et interrogations, à savoir :

- le format informatique envisagé est-il compatible avec les logiciels communaux ?
- si une interface est nécessaire, le Canton financera-t-il cette acquisition ?
- des formations sont-elles prévues ?
- le texte mis en consultation présentait plusieurs paragraphes encore à écrire. Nous exigeons une 2ème consultation.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

Assemblées générales en 2019 (à 19h00) :
21 mars 2019 à Prangins
13 juin 2019 à Mex
19 septembre 2019
28 novembre 2019

